

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit **Körasolv KS**

- Code du produit R087029-00

- Emploi de la substance / de la préparation Solvants

- Producteur/fournisseur :

Kömmerling Chemische Fabrik GmbH

Zweibrücker Straße 200

Postfach 2162

D-66929 Pirmasens

Tel.: +49 (0)6331/56-0

- Service chargé des renseignements :

Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

Tel.: +49 (0)6331/56-2553; Fax.: +49 (0)6331/56-1017

- Renseignements en cas d'urgence : Tel.: +49 (0)6331/56-2423

### 2 Composition/informations sur les composants

- Caractérisation chimique

- Description : préparation

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité ☒ Xn, ☒ F, ☒ N; R 11-38-51/53-65-67	50-100%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ☒ F; R 11	< 10%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	hexane ☒ Xn, ☒ F, ☒ N; R 11-38-48/20-62-51/53-65-67	< 5,0%

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3 Identification des dangers

- Principaux dangers:

Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

**Nom du produit Körasolv KS**

(suite de la page 1)

### 4 Premiers secours

- **après inhalation :**  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**  
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
Jet d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**  
Veiller à une aération suffisante  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

(suite page 3)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

### Nom du produit **Körasolv KS**

(suite de la page 2)

**- Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Protéger contre le gel.
- Tenir les emballages hermétiquement fermés
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- Stocker à sec

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**64-17-5 éthanol**

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

**110-54-3 hexane**

VME	170 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
-----	--------------------------------

**- Equipement de protection individuel :**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**- Protection respiratoire :** Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

**- Protection des mains :**

Gants de protection, composés du matériau suivant:  
Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

**- Protection des yeux :** Lunettes de protection.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

**- Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	De type solvanté

**- Modification d'état**

<b>Point d'ébullition :</b>	60°C
-----------------------------	------

<b>- Point d'éclair :</b>	-30°C
---------------------------	-------

<b>- Température d'inflammation :</b>	> 200°C
---------------------------------------	---------

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

### Nom du produit **Körasolv KS**

(suite de la page 3)

<b>- Limites d'explosion :</b>	
inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	15,0 Vol %
<b>- Pression de vapeur à 20°C:</b>	246 mbar
<b>- Densité à 20°C:</b>	0,7 g/cm <sup>3</sup>
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	partiellement soluble
<b>- Viscosité :</b>	
dynamique à 20°C:	< 5 mPas
<b>- Teneur en solvants :</b>	
solvants organiques	100,0 %

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **Produits de décomposition dangereux :**  
Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irritant.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Nocif  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**  
Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).

(suite page 5)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

**Nom du produit Körasolv KS**

(suite de la page 4)

- Emballages non nettoyés :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Prescriptions de transport

- Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

- Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 3
- Indice Kemler : 33
- No ONU : 1993
- Groupe d'emballage : II
- étiquette de danger: 3
- Désignation du produit : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEPTANES, HEXANES), consigne particulière 640D

- Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

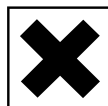
- Classe IMDG : 3
- No ONU : 1993
- Label : 3
- Groupe d'emballage : II
- No EMS : F-E,S-E
- Polluant marin : -
- Désignation technique exacte : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANES, HEXANES)

- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

- Classe ICAO/IATA : 3
- No ID ONU : 1993
- Label : 3
- Groupe d'emballage : II
- Désignation technique exacte : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEPTANES, HEXANES)

### 15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif  
F Facilement inflammable  
N Dangereux pour l'environnement

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

naphta léger (pétrole), hydrotraité

- Phrases R :

11 Facilement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.

(suite page 6)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 17.03.2005

revue le : 01.07.2004

### Nom du produit **Körasolv KS**

(suite de la page 5)

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**- Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

24 Éviter le contact avec la peau.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

-----  
Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

**- Phrases R importantes:**

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**- Service établissant la fiche technique :** Abteilung C-U (Chemie - Umwelt)

F